

**REHABILITATION DE LA PISCINE MUNICIPALE**  
**VILLE D'AVALLON – 89200 –**  
**Marché de MAÎTRISE D'ŒUVRE**  
*AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURES*  
**selon la procédure concurrentielle avec négociation**  
(articles 25-II 3° et 71 à 73 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016)

**1. POUVOIR ADJUDICATEUR**

**1.1. Nom et adresse**

VILLE D'AVALLON – 37 grande rue Aristide Briand – B.P. 167 – 89206 AVALLON Cedex  
Tél : 03.86.34.84.17 – Fax : 03.86.34.46.25 – courriel : [marchespublics@ville-avallon.fr](mailto:marchespublics@ville-avallon.fr)

Adresse profil acheteur : <https://www.e-bourgogne.fr>

**1.2. Adresses pour informations complémentaires**

EKIDEN Concept – 14 av. de l'Europe – 77144 Montévrain  
Tél. : 01.74.90.44.00 Fax : 01.74.90.44.04 – courriel : [contact@ekiden.co](mailto:contact@ekiden.co)

**1.3. Communication**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement, en accès direct non restreint et complet à l'adresse : <https://www.e-bourgogne.fr> – Référence : 2018PISCINEMO

**IMPORTANT** : tous les documents de communication et de notification (demandes de complément, information aux candidats non retenus, lettre positive, notification...) s'effectueront par voie dématérialisée. Les candidats doivent obligatoirement indiquer dans leur offre une adresse de messagerie électronique valide à laquelle seront envoyés ces documents.

**2. OBJET DE LA CONSULTATION**

**2.1. Intitulé**

**REHABILITATION DE LA PISCINE MUNICIPALE – MAÎTRISE D'ŒUVRE**

*Procédure concurrentielle avec négociation selon les articles 25-II 3° et 71 à 73 du décret numéro 2016-360 du 25 mars 2016*

**2.2. Caractéristiques et description des prestations**

La piscine municipale d'Avallon a été réalisée à la fin des années 1960. Il s'agit d'une construction qui fait partie du programme "mille piscines" de type semi préfabriqué (coques de couverture en béton armé préfabriqué). Le bâtiment est subdivisé en deux constructions placées en équerre, reliées entre elles par un couloir vitré de liaison. On distingue donc deux bâtiments l'un dit "annexes" comprenant :

- le hall d'entrée, les vestiaires et locaux divers, les locaux techniques en sous-sol, l'autre dit "hall de bassins" comprenant les bassins :
  - un grand bassin de 25 m x 12,50 m (5 lignes de nage) de profondeur variant entre 1,90 m et 3,50 m
  - un petit bassin de 12,50 m x 12,50 m de profondeur variant de 0,60 m à 1,20 m.

La rénovation vise à prolonger sa durée de vie de 30 ans.

L'estimation des travaux à prévoir à minima doit prendre en compte : (*basée sur l'étude "DIAGNOSTIC" réalisée en février 2018*)

- ✓ La reprise complète du traitement d'air, traitement d'eau, couverture/étanchéité,
- ✓ L'étanchéité inox des bassins
- ✓ La mise en conformité accessibilité et sanitaire
- ✓ la révision du mode d'organisation des locaux annexes dont la fonctionnalité actuelle est très dégradée
- ✓ la création de jeux d'eau, comprenant un équipement de type "Splashpad" et un "pentagliss"
- ✓ la création d'un espace bien être en liaison directe avec les vestiaires de la piscine.

La livraison de l'équipement réhabilité est prévue pour Janvier 2020.

Le montant estimé des travaux prévu pour l'opération s'élève à 4,5 M€ HT.

### **2.3. Code CPV**

71240000

### **2.4. Code NUTS – Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRC14

Lieu d'exécution :

Piscine Municipale d'Avallon – Avenue du Parc des Chaumes – 89200 AVALLON

### **2.5. Type de marché**

Marché de services – Type de marché de services : 12

### **2.6. Description succincte**

Les missions sont : DIAG - APS – APD – PRO/DCE – ACT – EXE partiel fluide – VISA partiel – SYNTH – DET – AOR – OPC.

Montant de l'enveloppe prévisionnelle de travaux : 4,5 M€ HT.

### ***Délais d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre***

Les délais d'exécution, ci-dessous indiqués, sont **IMPERATIFS** :

- Remise de l'A.P.D. : début septembre 2018
- Remise de PRO / DCE : octobre 2018
- Réception des offres et analyse des plis d'entreprises : novembre/décembre 2018
- Démarrage des travaux : mi-décembre 2018
- Réception de l'équipement : décembre 2019/ Janvier 2020

## **2.7. Allotissement**

Marché non alloti

## **2.8. Variantes**

Pas de variante.

## **2.9. Prestations supplémentaires (options)**

Pas de prestations supplémentaires

## **2.10. Durée prévisionnelle du marché**

Il est prévu une réouverture de la piscine au plus tard le **30 janvier 2020**.

## **2.11. Valeur totale estimée du marché de maîtrise d'œuvre**

Montant supérieur à 221.000 € H.T.

## **2.12. Critères de jugement des offres**

Critères de jugement des offres:

- Valeur technique .....50 %  
composée de :
  - méthodologie proposée.....60 %
    - ✓ composition et présentation détaillée des membres de l'équipe (personnes physiques intervenant directement dans l'exécution de la mission)
    - ✓ méthodologie mise en œuvre en phase conception et lors de la réalisation pour répondre aux attentes du maître d'ouvrage en termes d'organisation de chantier, respect du programme, respect des coûts, respect des délais, process qualité, prise en compte de la qualité environnementale du chantier
  - compréhension du programme et de ses enjeux.....20 %
    - ✓ identification des enjeux, des objectifs, des points forts et des difficultés prévisibles
  - cohérence de la répartition des honoraires avec la méthodologie proposée.....20 %
- Conditions économiques .....30 %
- Planning et moyens mis en œuvre pour le respect des délais selon le calendrier impératif communiqué par le pouvoir adjudicateur dès l'avis d'appel à candidatures ..... 20%

## **2.13. Renseignements divers**

### **Modalités de règlement des comptes**

Conditions du CCAG-PI.

Avance dans les conditions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Délai global de paiement : 30 jours

Facturation dématérialisée acceptée

### **Modalités de financement - Ordonnateur**

Budget de la Collectivité – Monsieur le Maire de la Ville d'Avallon

### **Comptable assignataire**

Madame le Trésorier d'AVALLON – 12 rue Bocquillot – 89200 AVALLON

### **3. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

#### ***3.1. Conditions liées au marché***

La prestation est réservée à une profession déterminée.

Le présent avis s'adresse à un maître d'œuvre ou à une équipe de maîtrise d'œuvre composée à minima d'un architecte inscrit au tableau de l'ordre des architectes ou possédant un diplôme reconnu équivalent et un ou plusieurs bureaux d'études réunissant les compétences :

- fluides, traitement d'eau des piscines, chauffage et traitement d'air ventilation (qualification OPQIBI 1321 Ingénierie de fluides complexes, ou équivalence)
- structure
- électricité courants forts, courants faibles,
- ordonnancement, pilotage et coordination,
- économie de la construction.

#### ***3.2. Opérateurs économiques***

Le candidat pourra répondre soit sous la forme d'un contractant unique, soit sous la forme d'un groupement.

La candidature doit obligatoirement comprendre au minimum un architecte inscrit au tableau de l'ordre des architectes ou possédant un diplôme reconnu équivalent qui sera le mandataire en cas de groupement.

En application de l'article 45 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, aucune forme de groupement n'est imposée. En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur. Un même candidat ne pourra se présenter en agissant à la fois :

- ↳ en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements
- ↳ en qualité de membre de plusieurs groupements

L'équipe devra être constituée au minimum des compétences suivantes :

- Architecte DPLG ou équivalent
- Economiste
- BET structure - Thermique - Fluides - Electricité
- OPC

#### ***3.3. Présentation des candidatures***

Chaque candidat aura à produire les pièces suivantes pour chaque membre du groupement.

- Documents DC1 et DC2 accompagnés des documents suivants
- Formulaire NOTI2 présentant l'état annuel des certificats reçus.

##### **Situation juridique :**

- Autorisation spécifique ou preuve de l'appartenance à une organisation spécifique permettant de fournir le service dans le pays d'origine du candidat (pour les architectes : DPLG ou HMONP)
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- Les attestations d'assurance en cours de validité

### **Capacités économiques et financières**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices

### **Capacités techniques et professionnelles**

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat
- Liste des principales prestations effectuées au cours des **cinq** dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Déclaration indiquant l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
- 3 références significatives et relatives à l'objet du marché de moins de 5 ans pour l'architecte mandataire.

### **3.4. Visite sur site obligatoire pour les candidats sélectionnés**

La visite sur site avec les TROIS candidats sélectionnés sera organisée au cours de la semaine 19 ou 20/2018. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Les conditions des visites seront précisées aux candidats retenus.

## **4. PROCEDURE**

### **4.1. Référence de la consultation**

**2018PISCINEMO**

### **4.2. Mode de passation**

Procédure concurrentielle avec négociation (articles 25-II 3<sup>o</sup> et 71 à 73 du décret 2016-360 du 25.3.2016). Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

#### **Première étape : Remise des candidatures**

Le nombre de candidats admis à présenter une offre est de trois sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures. La commission d'appel d'offres, après analyse des candidatures, procédera au classement des candidatures et dressera un procès-verbal.

#### **Deuxième étape : Remise des offres**

Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre à qui sera confié le marché. Après un premier examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les candidats ayant remis une offre. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La commission d'appel d'offres, après analyse des offres, attribuera le marché et dressera un procès-verbal.

#### **4.3. Modalités de présentation et de transmission des candidatures**

##### **OBLIGATOIREMENT PAR VOIE ELECTRONIQUE**

La transmission des plis doit être effectuée par voie électronique sur la plateforme régionale de dématérialisation des marchés publics, à l'adresse suivante :

<https://www.e-bourgogne.fr> – réf. : **2018PISCINEMO**

Les plis devront être transmis impérativement avant la date et l'heure limites indiquées ci-après. Les plis reçus hors délai ou non adressés dans les formes prescrites ne seront pas examinés.

##### Format des fichiers

Le candidat doit veiller à l'interopérabilité des formats informatiques qu'il choisit. Il est recommandé d'utiliser des formats largement répandus ou explicitement référencés dans le Référentiel Général d'Interopérabilité publié par l'État sur <http://references.modernisation.gouv.fr>, suite à l'arrêté du 9 novembre 2009 portant approbation du référentiel général d'interopérabilité.

##### Traitement des documents contenant un virus informatique

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Il est donc conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un logiciel anti-virus avant envoi.

##### Copie de sauvegarde :

Lorsque les candidats transmettent leurs documents par voie électronique, ils peuvent adresser au pouvoir adjudicateur, sur support papier et sur support physique électronique, une copie de sauvegarde des documents. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt des plis.

Cette copie de sauvegarde doit être placée sous pli cacheté comportant l'objet du marché, la mention « copie de sauvegarde » ainsi que la raison sociale du candidat. Elle doit être transmise dans les conditions fixées à l'article 4-3 ci-dessus.

##### Accusé de réception :

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique, envoyé par courriel à l'adresse renseignée par le candidat. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout pli transmis au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt sera considéré comme hors délais.

##### Conditions de présentation des plis électroniques

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier.

#### **4.4. Langue pouvant être utilisée pour les candidatures**

Français

#### **4.5. Date limite de réception des candidatures**

Date limite de réception des candidatures : **JEUDI 12 AVRIL 2018 à 17 h 00**

#### **4.6. Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner aux candidats sélectionnés**

**MARDI 24 AVRIL 2018**

#### **4.7. Date limite estimée de remise des offres par les candidats sélectionnés**

**VENDREDI 25 MAI 2018 à 12 h 00**

#### **4.8. Durée de validité des offres**

DEUX MOIS à compter de la date limite de remise des offres.

#### **4.9. Critères de sélection des candidatures**

Le nombre de candidats admis à présenter une offre est de trois sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures.

Les critères de sélection des candidatures classés par ordre décroissant d'importance sont :

- ampleur et adéquation des capacités techniques et financières avec la consistance de la mission et les caractéristiques de l'opération,
- qualité de l'organisation de l'équipe de maîtrise d'œuvre proposée au regard de l'objet de la mission,
- précision et pertinence des références présentées par rapport aux objectifs de l'opération démontrant notamment les capacités de maîtrise des coûts et des délais, de conduite de chantier, de qualité de réalisation.

En cas de groupement, les compétences, références et moyens de chaque cotraitant seront examinés.

Le dossier de consultation (offre) sera envoyé aux candidats dont la candidature aura été agréée.

### **5. CONTENU DU DOSSIER D'APPEL A CANDIDATURES**

- Le présent avis d'appel public à concurrence valant règlement de la consultation
- L'étude de Diagnostic

### **6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

#### **6.1. Procédure de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Dijon - 22 rue d'Assas - 21000 DIJON

Tél : 03.80.73.91.00 - Télécopie : 03.80.73.39.89 - Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr

#### **6.2. Date du présent avis de publication**

12 mars 2018

=====